

# Maranatha échafaude un plan pour éviter le démantèlement



(/) > [Actu-Eco \(http://premium.lefigaro.fr/economie\)](http://premium.lefigaro.fr/economie)

> [Entreprises \(http://premium.lefigaro.fr/societes\)](http://premium.lefigaro.fr/societes)



Par [Ivan Letessier \(#figp-author\)](#)

Publié le 25/10/2017 à 22h40

## INFO LE FIGARO - Deux administrateurs judiciaires recherchent des investisseurs capables d'assurer la survie du groupe.

Ils ne seront pas trop de deux administrateurs judiciaires pour tenter d'assurer la survie de Maranatha et éviter le démantèlement du groupe, qui exploite 56 établissements en France. Le tribunal de commerce de Marseille vient de nommer Vincent Gillibert aux côtés de Franck Michel, à qui il avait confié ce dossier il y a un mois, lors du **placement en redressement judiciaire de Maranatha SAS** (<http://www.lefigaro.fr/societes/2017/09/11/20005-20170911ARTFIG00369-macron-vend-sa-reforme-logement.php>), le holding de tête du groupe.

Le dossier est très complexe, vu la structure de ce mini-empire bâti par Olivier Carvin, qui en reste le dirigeant. Les murs de la plupart des hôtels sont

en effet détenus par quelque 6000 investisseurs privés, à qui Maranatha SAS a garanti un retour sur investissement minimum. Le hic? Le holding n'est pas en mesure de rembourser les copropriétaires souhaitant vendre leurs parts. Pour ne rien arranger, son placement en redressement judiciaire rend plus compliquée la gestion de certains hôtels, confiée à sa filiale Maranatha Gestion Hôtelière (MGH), en empêchant le transfert de trésorerie vers des établissements à court de cash. Du coup, trois hôtels ont été placés en redressement judiciaire mercredi, et d'autres devraient subir le même sort dans les prochaines semaines.

Les administrateurs veulent éviter un démantèlement du groupe, qui affaiblirait à la fois MGH et les établissements les plus fragiles. «Le groupe a plus de valeur dans sa globalité que s'il était vendu par appartement, souligne Franck Michel. Nous mettons en place une stratégie globale pour préserver à la fois les investisseurs, les fonctions support et les emplois. Nous voulons une égalité de traitement entre tous les investisseurs et empêcher que certains ne récupèrent des actifs à bon compte.»

**«Le groupe a plus de valeur dans sa globalité que s'il était vendu par appartement»**

Franck Michel

## Conflit avec les créanciers de la filiale Hôtels du Roy

Désireux d'assurer la cohésion du groupe, les administrateurs et la direction ont dû tenir compte d'un conflit au sujet d'une filiale clé. En 2015, Maranatha SAS a financé le **rachat des Hôtels du Roy** (<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/04/14/20005-20150414ARTFIG00440-les-hotels-du-roy-vendus-350-millions-d-euros.php>) (6 établissements) par une émission d'obligations de 275 millions d'euros, souscrite intégralement par le fonds Cale Street. Or ce dernier a exigé il y a peu la conversion de sa dette en capital afin de devenir propriétaire des Hôtels du Roy. Après le refus du tribunal de commerce de Marseille d'ouvrir une procédure de conciliation sur le sujet, Maranatha a engagé un référé pour empêcher la conversion de la dette en capital.

Sans attendre le délibéré, reporté au 7 novembre, Maranatha a obtenu le placement en redressement judiciaire, ce lundi, de trois sociétés financières actionnaires des Hôtels du Roy. Cette procédure rend impossible la conversion de la dette en capital. Cale Street ne souhaite pas commenter ce dossier sensible.

Les administrateurs veulent par ailleurs éviter la liquidation du groupe. Leur souhait, partagé par Olivier Carvin? Trouver un investisseur qui prendrait le contrôle du groupe et proposerait une porte de sortie aux investisseurs qui le souhaitent, en devenant aussi actionnaire de chaque établissement. Leur recherche est compliquée, même si les marques d'intérêt ne manquent pas. De juillet 2016 à juin 2017, Maranatha a été en négociations exclusives avec deux investisseurs potentiels, sans jamais aboutir.

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 26/10/2017. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici** (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-10-26>)



(<http://plus.lefigaro.fr/page/ivan-letessier>)

**Ivan Letessier** (<http://plus.lefigaro.fr/page/ivan-letessier>)

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/331134>)

Journaliste

---